



# LES MAISONS FAMILIALES RURALES



ROTARY

CLUB

# SOMMAIRE

- Buts et moyens d'action
- Méthode de fonctionnement
- Composition
- Dispositions financières
- L'esprit et le contexte
- La loi d'orientation agricole du 2/08/1960
- La loi du 16 juillet 1971
- La loi du 31 décembre 1984

# SOMMAIRE

- La pédagogie des MFR
- Le personnel
- Les formations
- L'organisation pyramidale
- La fondation des MFR
- La géographie des MFR
- Conclusion
- Commentaire personnel

# LES MFR MAISONS FAMILIALES

Ce sont des associations **RURALES** loi 1901

## ❖ Buts et moyens d'action

- Donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la maison familiale rurale.

# LES MFR

## MAISONS FAMILIALES RURALES

- D'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la maison familiale.
- De participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la maison familiale rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

# LES MFR

## MAISONS FAMILIALES RURALES

### ❖ Méthode de fonctionnement

L'association adopte la méthode définie par l'union nationale des maisons familiales :

- La répartition des adolescents (es) en groupes restreints.
- L'alternance du temps de formation dans le milieu professionnel, la famille et la maison familiale.
- L'accueil des adolescents en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif.

# LES MFR

## MAISONS FAMILIALES RURALES

### ❖ Composition

L'association se compose de membres actifs et de membres honoraires ou bienfaiteurs.

Font partie de l'association comme membres actifs, les personnes physiques :

- parents ou les représentants légaux des élèves inscrits à la maison familiale,
- maîtres de stage ou d'apprentissage agréés par le conseil d'administration.

# **LES MFR**

## **MAISONS FAMILIALES RURALES**

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 6 à 24 membres élus parmi les membres actifs, pour une durée de 3 ans.



# LES MFR

## MAISONS FAMILIALES RURALES

### ❖ Dispositions financières

Les ressources de l'association comprennent notamment :

- Les cotisations des membres,
- Les produits des fêtes, manifestations ou services,
- Les revenus de biens,
- Les subventions qu'elle pourra légalement recevoir.

# L'HISTOIRE DES MAISONS FAMILIALES

Elle remonte à 1937 par la création de la première association à Lauzun (47).

Quatre familles, accompagnées du curé de la paroisse, sont préoccupées afin de trouver solution à la formation de leurs enfants.

## ❖ L'esprit et le contexte

- Les cours post-scolaires ne répondaient pas aux attentes des familles.

# L'HISTOIRE DES MAISONS FAMILIALES

- Les lycées agricoles formaient mais permettaient l'exode des jeunes, ce que ne souhaitaient pas les familles en quête de main d'œuvre.
- Il fallait trouver une autre solution afin d'assurer la formation des enfants....

# L'HISTOIRE DES MAISONS FAMILIALES

## ❖ Arrive la guerre

La naissance de nouvelles associations se poursuit régulièrement, en Rhône-Alpes notamment....

Toutefois, l'évolution est ralentie avec l'arrivée de la guerre coupant la France en deux :

- La France libre au Sud,
- La zone occupée au Nord.

# L'HISTOIRE DES MAISONS FAMILIALES

## ❖ L'après guerre

- Une reprise en main progressive par les parents est constatée.
- Une France qui doit se relever et se reconstruire.
- Une agriculture qui doit nourrir sa population; en effet la France est déficitaire en terme de production.
- Une industrie qui souffre en pénurie de main d'œuvre.

# LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

## 2 AOUT 1960

Une loi qui veut former les jeunes agriculteurs tant dans les domaines de :

▫ l'enseignement général,

▫ l'enseignement technique et professionnel,

▫ la formation humaine.

Une loi qui demande aux agriculteurs de produire plus et mieux afin de nourrir la population française.

Une loi qui veut restructurer les exploitations agricoles en terme d'unité économique.

# LA VALORISATION DE L'ALTERNANCE

## 16 JUILLET 1971

Cette loi va plébisciter la formation par alternance.

Les MFR sont confortées dans leurs initiatives et vont mettre en œuvre leur savoir faire par la déclinaison des classes technologiques.

Les formations de niveau V (CAP BEP) servent de tremplin pour accéder à des niveaux supérieurs (niveau IV niveau III).

## LA VALORISATION DE L'ALTERNANCE PAR L'APPRENTISSAGE

**31 DECEMBRE 1984**

Cette loi va « doper » la formation professionnelle par apprentissage et reconnaît enfin cette méthode comme étant l'un des moyens de la formation professionnelle.

Les MFR s'y retrouvent et progressent très rapidement dans des métiers divers n'ayant pas forcément rapport aux métiers de l'agriculture et du monde rural.



## LA PEDAGOGIE DES MFR

Le principe original voulu par les 4 familles fondatrices de la première maison familiale perdure aujourd'hui même s'il a vécu quelques adaptations au fil du temps (technologie, réglementation, coutume...).

- Formation entre l'école et l'entreprise,
- L'école c'est la MFR,
- Le jeune est acteur de sa formation,
- L'entreprise est partenaire de formation tout en étant un lieu de vie,

## LA PEDAGOGIE DES MFR

- Une restitution du jeune lors de son retour à la MFR à ses collègues sur son vécu, ses actions, ses responsabilités....(mise en commun),
- Une synthèse écrite, associant enseignement général et professionnel,
- La déclinaison d'un projet pédagogique prenant en compte les programmes officiels des ministères (agriculture, éducation nationale).
- Une pédagogie active : visite d'étude sur le terrain, intervenants techniques et sociaux.

## LA PEDAGOGIE DES MFR

- Un internat permettant la vie en petits groupes et assurant une continuité des actions vécues dans la journée.
- Le plaisir de rentrer en famille en fin de semaine générant la restitution du travail fourni...

## LE PERSONNEL

- Le personnel est salarié de l'association (formateurs, intendants, surveillants, entretien...).
- Le personnel « enseignant » remplit une fonction globale : il est à la fois enseignant, animateur, éducateur, surveillant d'où le terme **formateur**.
- Il est recruté sur titre et références répondant en cela aux exigences des divers ministères.
- Passe 100 % de son temps soit à la MFR, soit en relation avec le monde de l'entreprise sous la responsabilité d'un(e) directeur(trice) (autonomie de l'établissement).

# LES FORMATIONS

A ce jour, les formations dispensées vont du CAP à Bac + 3, soit :

- Par voie scolaire alternée (ministère de l'agriculture),
- Par voie de l'apprentissage,
- Par la promotion sociale,
- Par la VAE,
- Par conventionnement avec certaines universités pour la conduite de licence professionnelle.

# LES DIVERSES FAMILLES DE FORMATION



# UNE ORGANISATION PYRAMIDALE

- Les associations de base sont autonomes.
- Elles adhèrent à une fédération départementale ou interdépartementale, ayant pour rôle de coordonner les actions et d'assurer les représentations auprès des institutions (préfecture, conseil général, syndicats professionnels, associations familiales....).
- Les fédérations départementales adhèrent à la structure régionale. Cette dernière remplissant les fonctions de représentation au niveau régional.

# UNE ORGANISATION PYRAMIDALE

- Les fédérations régionales constituent l'union nationale des maisons familiales dont le siège est à Paris.
- Au côté de la structure nationale œuvrent les établissements de formation pédagogique et de perfectionnement du personnel de l'institution.



## LA FONDATION DES MFR

- En 1987, les MFR ont fêté leur cinquantenaire. A cette occasion fut créée la fondation des MFR, agréée par le ministère des finances.
- Cette fondation œuvre toutes les années à la création de MFR sur tous les continents ayant comme support l'association internationale des MFR.

# LA FONDATION DES MFR

- Les principaux objectifs de la fondation :
  - Permettre aux habitants de vivre là où ils sont nés, d'où la nécessité de former,
  - Eviter les flux migratoires ruraux vers les bidonvilles,
  - Assurer une certaine « culture » aux femmes dans les domaines de l'hygiène, de la nutrition et de la santé.

# LA GEOGRAPHIE DES MFR

## ❖ Dans l'Ain

7 établissements sont recensés :

圃 Balan,

圃 Bagé le Chatel,

圃 Cormaranche en Bugey,

圃 Montluel : MFR de La Dombes

MFR du Domaine de La Saulsaie

圃 Peronnas,

圃 Pont de Veyle

# LA GEOGRAPHIE DES MFR

- **En Rhône-Alpes**

    舖 67 établissements

- **En France**

    舖 500 établissements

- **Dans le monde**

Les maisons familiales sont présentes à peu près sur tous les continents avec une prédominance en Europe, en Afrique Centrale, en Argentine, au Brésil....

700 sont dénombrées à ce jour, avec la création d'une quinzaine d'établissements par an. D'où la place prépondérante de la fondation en terme de financement.

# CONCLUSION

Le choix de la responsabilité des MFR,

- Demande aux familles d'assumer le sens de leur propre responsabilité,
- Demande aux familles d'agir pour leur propre enfant,
- Demande le partage de l'acte de formation entre la MFR et l'entreprise,

## CONCLUSION

- D'inscrire la démarche de la MFR dans les débats sociaux, économiques et politiques,
- Demande un engagement et une partie prenante pour l'aménagement du territoire,
- Demande un engagement pour apporter sa pierre à l'édifice pour construire une société équilibrée et plus humaine.

## COMMENTAIRE PERSONNEL

Les MFR sont l'un des maillons du système éducatif français aux côtés de l'éducation nationale, de l'enseignement privé, du ministère de l'agriculture...

Les moyens financiers sont inégalement répartis avec une efficacité posant interrogation :

■ Quand un élève scolarisé en MFR coûte 1, il coûte 2 dans l'enseignement privé et coûte 3 dans l'enseignement public.

## COMMENTAIRE PERSONNEL

Le budget de l'Etat consacré à l'éducation (tous systèmes confondus) représente 7 % du PIB avec des résultats décevants notamment en terme d'insertion des jeunes et ce, comparé à d'autres pays (Allemagne, Etats-Unis....).

Le discours politique est ambigu et hypocrite : il y a le discours verbal et le contenu des actes administratifs et budgétaires.

**...Un vrai décalage qui se retrouve dans les budgets et la réelle volonté politique !....**



**Merci pour votre  
attention et votre écoute**

